

Régler la crise des soins de longue en Ontario

Depuis 1992, la complexité des besoins des résidents de l'Ontario nécessitant des soins de longue durée, dont la majorité sont âgés de 85 ans ou plus, a augmenté de manière significative. Soixante-treize pour cent des résidents souffrent d'une forme ou l'autre d'Alzheimer ou de démence. La plupart d'entre eux ont besoin d'aide pour s'alimenter, pour le bain, pour leur toilette ou pour se lever.

Pourtant, l'Ontario finance les soins de longue durée à un niveau inférieur à presque toutes les autres provinces canadiennes. En raison de ce sous-financement, il n'y a pas assez de personnel pour fournir aux résidents le temps de soins dont ils ont besoin au quotidien pour vivre dans la dignité dans les foyers de soins de l'Ontario.

Qu'est-ce qui doit changer?

1. Un amendement doit être apporté à la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*, afin d'y intégrer une norme de soins de 4 heures par résident par jour, une norme ajustée à la gravité des cas et à la clientèle.
2. Le financement public destiné aux foyers de soins de longue durée doit être accordé à la condition que les foyers prodiguent des soins de qualité et se dotent du personnel suffisant de façon à respecter la norme minimale de soins prévue à la loi, soit 4 heures.
3. Il faut assurer une reddition de compte adéquate en rendant obligatoire la publication d'un rapport sur les niveaux de dotation de personnel dans chacun des foyers de soins de longue durée de l'Ontario.
4. Il faut immédiatement accorder un financement destiné aux établissements spécialisés accueillant des résidents atteints de déficience intellectuelle qui ont été évalués comme présentant un risque de violence, de façon à ce que ces établissements puissent se doter d'un niveau adéquat de personnel qualifié et formé.
5. La province doit cesser de fermer des lits de soins prolongés et des lits de soins alternatifs de façon à mettre fin au délestage vers les foyers de soins de longue durée des patients hospitalisés pour recevoir des soins complexes.

Il Faut Agir



Agissons pour l'adoption d'une loi imposant une norme de soins dans le secteur des soins de longue durée.

Régler la crise des soins de longue en Ontario

Depuis 1992, la complexité des besoins des résidents de l'Ontario nécessitant des soins de longue durée, dont la majorité sont âgés de 85 ans ou plus, a augmenté de manière significative. Soixante-treize pour cent des résidents souffrent d'une forme ou l'autre d'Alzheimer ou de démence. La plupart d'entre eux ont besoin d'aide pour s'alimenter, pour le bain, pour leur toilette ou pour se lever.

Pourtant, l'Ontario finance les soins de longue durée à un niveau inférieur à presque toutes les autres provinces canadiennes. En raison de ce sous-financement, il n'y a pas assez de personnel pour fournir aux résidents le temps de soins dont ils ont besoin au quotidien pour vivre dans la dignité dans les foyers de soins de l'Ontario.

Qu'est-ce qui doit changer?

1. Un amendement doit être apporté à la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*, afin d'y intégrer une norme de soins de 4 heures par résident par jour, une norme ajustée à la gravité des cas et à la clientèle.
2. Le financement public destiné aux foyers de soins de longue durée doit être accordé à la condition que les foyers prodiguent des soins de qualité et se dotent du personnel suffisant de façon à respecter la norme minimale de soins prévue à la loi, soit 4 heures.
3. Il faut assurer une reddition de compte adéquate en rendant obligatoire la publication d'un rapport sur les niveaux de dotation de personnel dans chacun des foyers de soins de longue durée de l'Ontario.
4. Il faut immédiatement accorder un financement destiné aux établissements spécialisés accueillant des résidents atteints de déficience intellectuelle qui ont été évalués comme présentant un risque de violence, de façon à ce que ces établissements puissent se doter d'un niveau adéquat de personnel qualifié et formé.
5. La province doit cesser de fermer des lits de soins prolongés et des lits de soins alternatifs de façon à mettre fin au délestage vers les foyers de soins de longue durée des patients hospitalisés pour recevoir des soins complexes.

Il Faut Agir



Agissons pour l'adoption d'une loi imposant une norme de soins dans le secteur des soins de longue durée.